

GARD AIGUES MORTES CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS

Chapelle inscrite en totalité le 6 décembre 1949

La pentecôte : toile de Xavier SIGALON : CL OM 30 septembre 1911

4 toiles de Auguste GLAIZE : IS OM par arrêté du 31/12/1981

La confrérie des Pénitents Blancs fut fondée en 1625 par des membres dissidents de celle des Pénitents Gris. La chapelle a probablement été construite à ce moment là, la date de 1668 visible sur le portail marquant la fin des travaux. Pendant la Révolution, elle servit de siège au club des « sans culottes » et fut complètement dépouillée de son mobilier et de ses objets de culte et de cérémonie

Rachetée aux domaines nationaux en 1796, elle est utilisée comme église paroissiale puis reprise par les pénitents qui reconstruisent le chœur et rachètent du mobilier. (cf. publication de l'inventaire en 1973)

La confrérie fait agrandir et restaurer la chapelle en 1818 par DURAND, ingénieur de l'arrondissement et commande un tableau à M. Sigalon peintre de Nîmes.

L'achat de mobilier se poursuit au cours du siècle, l'achat ou le don des toiles de Glaize en 1846, la reprise du maître-autel en 1874 par Gabdès marbrier à Nîmes ...

Cette chapelle, construite au milieu du XVIII^e siècle, est de conception très modeste (plan rectangulaire, murs en moellons) avec un accent mis sur la façade en pierre avec son portail sculpté. L'intérieur est un vaisseau unique plafonné avec une tribune située au dessus du portail d'entrée. Cette tribune, réservée aux pénitents, est accessible par un couloir latéral et un grand escalier à cage ouverte avec une belle rampe en ferronnerie du XVIII^e. L'importante campagne de travaux de 1818 lui a donné son aspect actuel et il est rare qu'un tel aménagement ait été conservé avec ses peintures, ses tableaux et ses statues comme ici.

L'agrandissement de 1818 a permis à Durand, architecte de Nîmes, d'aménager un sanctuaire de manière néo-classique : le chœur semi circulaire a été reconstruit en moellons mais l'articulation avec la chapelle se fait par un arc triomphal en forme de serlienne : un grand arc en plein cintre reposant sur des colonnes ioniques et deux baies rectangulaires entre colonnes et pilastres.

On sait que la grande toile du peintre Xavier SIGALON qui occupe tout le fond fut commandée en même temps, on peut donc imaginer que la peinture du cul-de-four qui prolonge la scène peinte par Sigalon de la Pentecôte est contemporaine, et que l'éclairage naturel a été conçu en fonction de ce décor. En effet, le chœur est éclairé par une ouverture pratiquée dans la voûte et c'est un élément récurrent de l'architecture de Durand que l'on retrouve dans le temple de Vauvert.

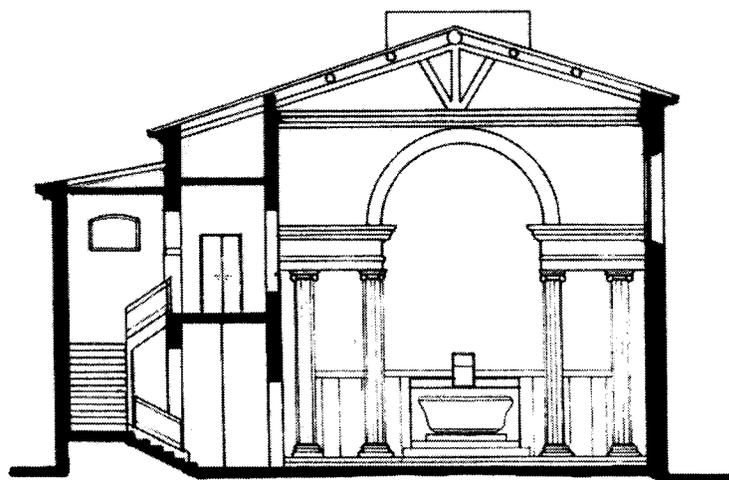
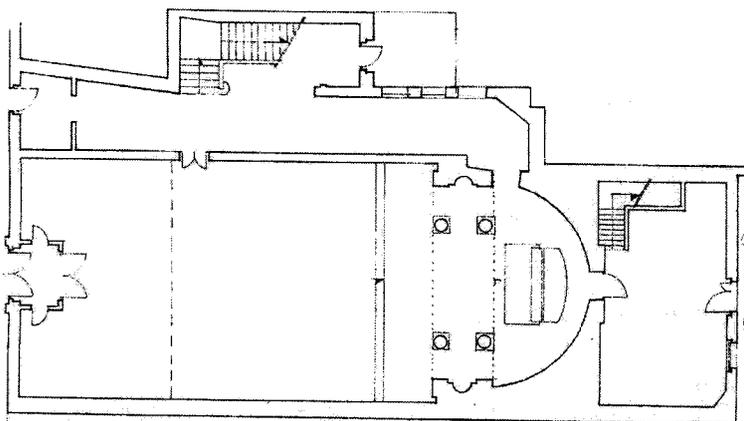
On ignore de quand date la mise en couleur actuelle de l'arc triomphal et on n'a aucune information sur la peinture en camaïeu des deux figures (la Foi et l'Espérance) qui ornent les écoinçons de l'arc triomphal mais ce programme décoratif fait partie de cet aménagement et a été conçu en fonction de lui.

Les tableaux d'Auguste GLAIZE (signés et datés, deux de 1846 et deux de 1847) s'intègrent parfaitement par leurs dimensions entre le sous-bassement en bois et la corniche en stuc située sous les ouvertures. De plus, ils sont encadrés de pilastres cannelés en stuc avec chapiteaux ioniques qui rythment l'alternance des tableaux : ce décor reprend en mineur celui de l'arc triomphal mais a pu être ajouté lors de l'installation des tableaux, en respectant le style des travaux de 1818 ; s'il est antérieur, la commande au peintre a été faite en fonction de cette place).

Cette réalisation de Durand est importante : en effet, cet architecte a beaucoup construit et a réalisé de très nombreux aménagements mais son œuvre a été souvent modifiée par la suite ou détruite et parmi les constructions qui restent intactes dont plusieurs temples, rien ne peut être comparé à ce grand portique, repris des modèles romains et revisités par Serlio à la fin du XVI^e siècle.

La confrérie souhaite aujourd'hui entreprendre la restauration de ce chœur et la Conservation Régionale des Monuments Historiques propose le classement de la chapelle afin de pouvoir les conseiller et les aider au mieux

J. CLIER Conservation Régionale des Monuments Historiques Montpellier 2007.



GARD AIGUES MORTES CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS

Chapelle inscrite en totalité le 6 décembre 1949

La pentecôte : toile de Xavier SIGALON : **CL OM** 30 septembre 1911

4 toiles de Auguste GLAIZE : le Mariage de la Vierge, la Descente de Croix,
la Dormition de la Vierge et l'Adoration des Mages : **IS OM** par arrêté du 31/12/1981

Historique

La confrérie des Pénitents Blancs fut fondée en 1625 par des membres dissidents de celle des Pénitents Gris. La chapelle a probablement été construite à ce moment là, la date de 1668 visible sur le portail marquant la fin des travaux. Elle est placée sous le vocable du « Saint Esprit et de la protection de la Sainte Vierge ».

Pendant la Révolution, elle servit de siège au club des « sans culottes » et fut complètement dépouillée de son mobilier et de ses objets de culte et de cérémonie (en particulier bâtons, croix et lanternes de procession).

Rachetée aux domaines nationaux en 1796, elle est utilisée comme église paroissiale puis elle est reprise par les pénitents qui reconstruisent le chœur et rachètent du mobilier. (cf. publication de l'inventaire en 1973)

Par déposition passée devant Bastide, notaire d'Aigues-Mortes (et conservée par la confrérie), la confrérie confie le 19 avril 1818 d'importants travaux « à faire pour l'agrandissement et la restauration de leur église au s. Nicolas MERCIER entrepreneur habitant de cette ville ... »

Il est précisé « qu'il faut aussi payer M. DURAND pour la dresse des plans et devis, conduite et réception des ouvrages ».

Il est dit également que « la compagnie a traité avec M. Sigalon peintre de Nîmes pour le tableau qui doit être placé à l'autel ... qu'il était nécessaire et absolument indispensable de remplacer la rampe en bois du chœur ... par une balustrade en fer ... de prolonger le corridor de l'église jusqu'à la sacristie et d'acheter pour cet effet un local appartenant à la maison de la miséricorde ... qu'il convient aussi de faire 2 statues en plâtre de Saint Jacques et St Félix pour être placées dans les niches pratiquées dans les pilastres, que ces pilastres ont besoin d'être décorés pour correspondre aux colonnes ... dépenses évaluées à 12 000 f. ... »

Les 2 statues en plâtre de Saint Jacques et St Félix sont commandées à MUSY sculpteur à Montpellier qui les fait « d'après les dessins qui m'ont été remis par M. Durant » (lettre de 1818)

Le détail estimatif des ouvrages à faire pour la restauration et agrandissement de la chapelle daté du 20 juillet 1817 énumère les interventions : plafond de la nef ... agrandissement de la chapelle dans la sacristie actuelle ... fondations du massif des colonnes et pilastres ... pierre de taille : 4 colonnes, corniches, mur du pourtour du sanctuaire construit en moellons ... voûte en briques avec ouverture en pierres de tailles au sommet, ... pavé du sanctuaire en bars de Beaucaire ...

La réception des travaux (signée DURAND ingénieur de l'arrondissement, architecte des ouvrages) et effectués par le s. Mercier entrepreneur, date du 25 mars 1818 ... reprend les divers chapitres :

« ... pour murer les 3 fenêtres de l'ancienne sacristie et de la chambre du conseil ... pour murer les portes du corridor et fenêtres du 1^{er} étage ... enduits sur l'élévation des murs de la sacristie neuve ... » et on peut noter que « ... les fondements des murs latéraux de la sacristie n'ont pas été refaits ... et le perron de la sacristie pour descendre dans le jardin a été supprimé ... »

L'achat de mobilier se poursuit au cours du siècle, ainsi la livraison de 2 bâtons de pénitents par GABAUDAN à Lunel en 1845, l'achat ou le don par un pénitent des toiles de Glaize en 1846, le don du vitrail par la famille Gros-Collet en 1913 ...

Une facture (non datée) pour des travaux qui doivent s'exécuter en menuiserie mentionne les planchers au dessous des tableaux ...

En 1874, le maître-autel est repris par Gabdès marbrier à Nîmes

En 1887, un traité pour des travaux de réparation à exécuter dans la chapelle des pénitents blancs par Gigonsa Delmas plâtrier de cette ville comprend « ... réfection du plafond de la chapelle ... corniches, moulures du dit plafond ... crépissage et blanchissage général de la façade du devant jusqu'au cordon, du corridor de l'aile gauche, de l'escalier, du couloir que l'on accède pour se rendre au chœur ... »

Description

La chapelle occupe une tête d'îlot et respecte l'alignement mais n'est pas orientée. Elle est rectangulaire avec la sacristie et le jardin dans le même axe. Un couloir latéral permettait d'y accéder avant les travaux de 1818. Ceux-ci ont servi à agrandir le chœur au dépens de la sacristie, à créer une nouvelle sacristie dans la chambre du conseil située à l'arrière, le tout sans toucher aux murs maîtres ni à l'espace du jardin. Il était prévu de prolonger le couloir jusqu'à la sacristie (et pour cela d'acheter une petite partie de la parcelle voisine appartenant à la maison de la Miséricorde) mais cet achat n'a sans doute pas pu se faire et aujourd'hui encore, on entre dans la sacristie par une porte située dans le chœur.

La façade est un simple mur pignon bien appareillé, surmonté d'un clocher-mur à une baie dans l'axe du portail : celui-ci, encadré de pilastres, est surmonté d'un fronton brisé encadrant un bas-relief daté 1668 et représentant deux pénitents agenouillés. L'ensemble date de la construction du XVII^e mais la porte et l'ouverture latérale ont été créés ou repris après les travaux de 1818.

La façade latérale sur rue est construite en moellons avec 4 baies de forme ogivale. Les fenêtres murées correspondent à la sacristie d'avant 1818. Le mur en prolongement de cette façade et fermant le jardin a été abaissé depuis que la confrérie a passé un bail avec la commune afin d'ouvrir le jardin, sinon au public du moins aux regards.

L'intérieur est un vaisseau unique plafonné avec une tribune située au dessus du portail d'entrée. Cette tribune, réservée aux pénitents, est accessible par le couloir latéral et un grand escalier à cage ouverte avec une belle rampe en ferronnerie du XVIII^e. Cet escalier résulte vraisemblablement d'un agrandissement au XVIII^e siècle et forme une entité séparée au niveau des toitures. A l'étage, il débouche sur l'espace du couloir qui pouvait servir de tribune latérale car il ouvre sur la nef par deux arcades et permet d'accéder à la tribune située au dessus de l'entrée ; il donne aussi accès au petit escalier en vis conduisant au clocher.

L'agrandissement de 1818 a permis à Durand, architecte de Nîmes, d'aménager un sanctuaire de manière néo-classique : le chœur semi circulaire a été reconstruit en moellons mais l'articulation avec la chapelle se fait par un arc triomphal en forme de serlienne : un grand arc en plein cintre reposant sur des colonnes ioniques et deux baies rectangulaires entre colonnes et pilastres.

On sait que la grande toile du peintre Xavier SIGALON qui occupe tout le fond fut commandée en même temps, on peut donc imaginer que la peinture du cul-de-four qui prolonge la scène peinte par Sigalon de la Pentecôte est contemporaine, et que l'éclairage naturel a été conçu en fonction de ce décor. En effet, le chœur est éclairé par une ouverture pratiquée dans la voûte en cul de four bâtie en briques : c'est un élément récurrent de l'architecture de Durand que l'on retrouve dans le projet adopté à l'église de Remoulins (mais non exécuté) et qu'il a réalisé pour éclairer le temple de Vauvert.

On ignore de quand date la mise en couleur actuelle de l'arc triomphal (bleu, or et ocre) et on n'a aucune information sur la peinture en camaïeu des deux figures (la Foi et l'Espérance) qui ornent les écoinçons de l'arc triomphal mais ce programme décoratif fait partie de cet aménagement et a été conçu en fonction de lui. Les panneaux de bois qui forment le soubassement des murs semblent avoir été refaits au XIX^e sur le modèle de ceux du XVIII^e.

Les tableaux d'Auguste GLAIZE (signés et datés, deux de 1846 et deux de 1847) auraient été payés par un frère pénitent et offerts à la confrérie : ils s'intègrent parfaitement par leurs dimensions entre le soubassement en bois et la corniche en stuc située sous les ouvertures. De plus, ils sont encadrés de pilastres cannelés en stuc avec chapiteaux ioniques qui rythment l'alternance des tableaux (ce décor reprend en mineur celui de l'arc triomphal mais ne semble pas noté dans le devis de 1818 : il a pu être ajouté lors de l'installation des tableaux, en respectant le style des travaux de 1818 ; s'il est antérieur, la commande au peintre a été faite en fonction de cette place).

Cette chapelle construite au milieu du XVII^e siècle, comme la plupart des chapelles de pénitents, est de conception très modeste (plan rectangulaire, murs en moellons) avec un accent mis sur la façade en pierre avec son portail sculpté. L'importante campagne de travaux de 1818 lui a donné son aspect actuel et il est rare qu'un tel aménagement ait été conservé avec ses peintures, ses tableaux et ses statues comme ici.

De plus, c'est une réalisation de Durand : cet architecte a beaucoup construit et a réalisé de très nombreux aménagements mais son œuvre a été souvent modifiée par la suite (cf. l'église de Remoulins) ou détruite (palais de justice et chapelle de l'hospice de Nîmes) et parmi les constructions qui restent intactes dont plusieurs temples (Bernis, St Laurent d'Aigouze, Vauvert, Beauvoisin), rien ne peut être comparé à ce grand portique, repris des modèles romains et revisités par Serlio à la fin du XVI^e siècle.

La confrérie souhaite aujourd'hui entreprendre la restauration de ce chœur et la Conservation Régionale des Monuments Historiques propose le classement de la chapelle afin de pouvoir les conseiller et les aider au mieux.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Languedoc-Roussillon

Conservation régionale des monuments historiques

Affaire suivie par : Laurent HUGUES
Ligne directe : 04 67 02 32 83
Télécopie : 04 67 02 32 05
Courriel : laurent.hugues@culture.gouv.fr

Montpellier, le 12 mars 2007

LH/SP/2007.517

Objet : GARD – Aigues-Mortes, chapelle des Pénitents Blancs

AVIS SUR DOSSIER DE PROTECTION

La chapelle des Pénitents Blancs d'Aigues-Mortes fut construite au début du XVII^e siècle sur un modèle commun à ce type de confrérie, illustré localement celle des Pénitents Gris : un volume unique, rectangulaire à chevet plat, la nef est occupée par un registre de boiseries pourvues de bancs, une tribune au-dessus de l'entrée principale pourvue de stalles et d'un lutrin est accessible par un corridor pourvu d'un escalier qui flanque le côté Est de la chapelle.

Le classement intervenu en faveur de la chapelle des Pénitents Gris, tient évidemment à la présence du monumental retable de gypserie réalisé en 1687 par Jean Sabatier. L'église de Pénitents Blancs, actuellement inscrite, possède une oeuvre peinte de grand intérêt qui recouvre une bonne partie du chœur, il s'agit de la représentation de la Pentecôte, peinte en 1817-1818 par Xavier Sigalon. Cette vaste composition d'un artiste important et rare du fait de sa mort prématurée fut classée au titre des objets mobiliers dès 1911.

Cette toile n'est pas une commande isolée et ne peut passer pour une peinture de chevalet ; il ne s'agit donc pas d'un tableau mais d'une composition murale qui est l'un des éléments certes majeurs, du projet de reconstruction du chœur commandé par les Pénitents en 1817 à l'architecte nîmois Charles Durand.

La consultation récente des documents d'archives ne laisse aucun doute à ce sujet, il s'agit bien de la seule création d'édifice religieux de Durand qui nous soit parvenue à peu près intacte. C'est lui qui propose aux confrères la création de cette abside à jour zénithal, ouvrant sur la nef par une monumentale arcade traitée en serlienne, portée par quatre colonnes et quatre pilastres ioniques. Dans les écoinçons de cet arc triomphal, deux figures drapées à l'antique peintes à la détrempe en camaïeux de bistre représentent la Foi et l'Espérance. Elles témoignent d'une sobriété donc l'arc a été privé par plusieurs repeints de couleurs vives au milieu du XIX^e siècle.

.../...

La composition de Sigalon, organisée elle même en frise avec une colonnade dorique régissant sur la totalité du second plan, trouve ici tout son sens. Par un effet de trompe l'oeil, elle participe à la composition du chœur, simulant la colonnade d'un temple circulaire ouvrant sur l'extérieur. La coupole entièrement occupée par un décor de ciel nuageux qui plus est éclairé par un jour central accentue cet effet d'architecture en relation avec un paysage imaginaire.

Un programme architectural et artistique d'une telle qualité n'a pas d'équivalent pour la période concernée dans la région. D'autre part, la toile de Sigalon doit être protégée au titre des immeubles car elle fait partie de la composition d'origine voulue par Durand et s'adapte d'ailleurs parfaitement à la forme concave des murs sans aucun élément de cadre ou moulure. Il convient de prendre toutes les dispositions juridiques pour éviter que cette oeuvre, propriété privée, puisse un jour être déposée et séparée de son architecture. Il semble donc parfaitement justifié, au regard de l'intérêt et cette création de 1818, de proposer le classement de la chapelle au titre des monuments historiques.



Laurent HUGUES
Inspecteur des monuments historiques

THIERRY
ALGRIN
ARCHITECTE
D P L G
A C M H

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Bureau de
l'Architecte en chef des Monuments Historiques

à

Monsieur Robert JOURDAN
Conservateur Régional des Monuments Historiques

Conservation Régionale des Monuments
Historiques Du Languedoc-Roussillon

5, rue de la Salle l'Evêque
CS 49020
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

GARD

AIGUES-MORTES

Chapelle des Pénitents blancs

Avis sur dossier de recensement

AVIS DE L'ACMH

La chapelle des Pénitents Blancs d'Aigues-Mortes se présente sous des dehors extrêmement modestes qui contrastent volontairement avec la qualité de l'architecture et des décors du chœur.

L'architecture de l'arc triomphal de ce dernier n'est pas sans rapport avec celle de l'arc diaphragme de la salle basse du Louvre de François I: on rappellera d'ailleurs que cet espace fut retraité par Percier et Fontaine, auprès desquels fut formé l'architecte Durand, dont le dossier met bien en évidence la participation à cette réalisation.

En outre, on ne peut rester insensible à la cohérence parfaite entre cet arc triomphal et le décor peint de l'abside qui préfigure peut-être par sa composition et ses tonalités, les décors que réalisera à l'extrême fin du XIX^e siècle Puvis de Chavanne dans les amphithéâtres de la Sorbonne à Paris.

Enfin, le rôle et la place de cette chapelle des Pénitents Blancs, en font un témoin clef, rare mais incontournable, structurant le paysage urbain et social d'Aigues-Mortes, au même titre que les remparts, le tracé des voies, l'église paroissiale ou encore la chapelle des autres Pénitents Gris.

9, rue François Bonvin 75015 PARIS

e-mail: t.algrin@algrin.com fax 01 43 06 63 74 tél: 01 40 56 92 63
Membre d'une association de gestion agréée - le règlement des honoraires par chèque est accepté

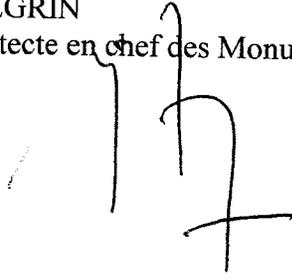
.../...

Ces trois points me semblent suffisants pour justifier d'une protection aussi élevée que les autres édifices précités de la ville. Aussi suis-je extrêmement favorable à un classement de l'ensemble l'édifice parmi les Monuments Historiques en totalité.

PJ : un dossier en retour

Paris, le 19/03/2007

T. ALGRIN
Architecte en chef des Monuments Historiques

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a curved line on the right, and a horizontal line at the bottom.

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

2 Rue Pradier - 30000 NIMES

Téléphone : 04 66 29 50 18 - Télécopie : 04 66 84 16 78

Nîmes, le 19 mars 2007

CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
CS 49020

5 Rue de la Salle l'Evêque
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

A l'attention de Josette CLIER

Gard
AIGUES-MORTES
Chapelle des Pénitents Blancs

N/Réf. : 103/07/RB/RS

AVIS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

D'apparence sobre vue de l'extérieur, la Chapelle des Pénitents Blancs s'avère d'une surprenante originalité dans ses dispositions intérieures et par la richesse de son décor et son mobilier.

Sans aucun doute, cet ensemble mérite amplement d'être protégé au titre des monuments historiques classés.

L'Architecte des Bâtiments de France



Robert BOURRIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 28 mai 2007



L'Inspecteur général des Monuments historiques
à

M. le Directeur de l'Architecture et du Patrimoine
Sous-Direction des Monuments historiques
à l'attention de M. Francis Jamot

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01

**Direction
de l'architecture
et du patrimoine**

Inspection générale
de l'architecture
et du patrimoine

(affaire suivie par Brigitte Bedeau)

3 4 6 7

Affaire suivie par **olivier poisson**

poste 0140157583

Références **30/Aigues-Mortes**
chapelle des Pénitents Blancs, proposition de classement parmi les MH
v. transmission SDMH/960 en date du 9 mai 2007

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

Il y a un double intérêt à classer la chapelle des Pénitents Blancs d'Aigues-Mortes parmi les Monuments historiques.

D'une part, comme cela a été souligné par les rapports faits devant la CRPS, pour l'intérêt architectural et plastique qui s'attache à l'abside de cette chapelle, reconstruite au début du XIXème siècle par l'architecte nîmois Charles Durand et décorée de façon monumentale par la Pentecôte de Xavier Sigalon, oeuvre déjà classée au titre des objets en 1911. Il s'agit d'un programme et d'une réalisation sans équivalent dans la région pour cette époque, il s'agit surtout d'une oeuvre savante et de grande qualité, d'inspiration néoclassique, qui témoigne des débuts du renouveau de l'art religieux au XIXème siècle en France. C'est évidemment à tort que l'on a pris l'oeuvre de Sigalon pour un objet mobilier, alors qu'elle fait un tout avec l'édifice conçu au même moment, l'un n'allant pas sans l'autre.

D'autre part, sous l'angle ethnologique, la chapelle des Pénitents Blancs constitue un des rares édifices témoignant de l'activité des confréries de Pénitents qui structuraient autrefois la sociabilité religieuse des populations, et forme, à Aigues-Mortes, avec la chapelle des Pénitents Gris déjà classée, un ensemble d'autant plus démonstratif et frappant que les deux édifices sont proches et ont encore dans la «scène urbaine» assez limitée de la ville close, le même protagonisme qu'autrefois.


olivier poisson

copie pour information:
M. François Jeanneau, IGMH
M. Robert Jourdan, CRMH
Mme Danièle Déal, SDMHEP

liée à la possibilité d'adapter le bâti aux éléments naturels en place dans le secteur des Coussoules et estimait que ni le commissaire enquêteur ni le porteur du projet n'avaient « levé cette ambiguïté ».

30 (GARD) AIGUES-MORTES
chapelle des Pénitents Blancs (extension de protection)

présentation : Josette CLIER (cf. fiche)

propriété : privée, confrérie des Pénitents Blancs.

protection existante : inscription en totalité + OM classés

proposition de protection : classement en totalité.

en présence de : MM JEANJACQUES et Joseph GUINOIR, représentant les propriétaires.

* **avis** :

- l'architecte des bâtiments de France, M. R. BOURRIER, est favorable au classement.
- l'architecte en chef des monuments historiques, M. T. ALGRIN, note que sous des dehors modestes, l'architecture de l'arc de triomphe et sa cohérence avec le décor peint de l'abside plaident pour un classement en totalité de cette chapelle.
- le conservateur du patrimoine (MH), M. L. HUGUES, rappelle que la peinture qui recouvre une bonne partie du chœur est l'œuvre de Xavier Sigalon et qu'elle est classée au titre des objets alors que ce n'est pas un tableau mais une composition murale qui fait partie du projet de la reconstruction du chœur commandée par les pénitents en 1818 à l'architecte nîmois Charles Durand. Celui ci a réalisé une monumentale arcade traitée en serlienne qui n'a pas d'équivalent pour la période dans la région. De plus, la colonnade en trompe l'œil de la peinture de Sigalon participe à la composition et doit être protégée au titre des immeubles : il lui apparaît donc justifié de proposer le classement de la chapelle en totalité.

Mme ROUQUETTE signale la présence d'un drap mortuaire identique à celui conservé à Elne par le syndicat des jardiniers qui constitue un élément intéressant.

Mme AUDURIER-CROS demande si la chapelle est visitable et si des éléments du culte sont conservés : Mme CLIER précise que l'ouverture se fait à la demande et lors des manifestations religieuses ; quant aux textiles liturgiques, ils sont conservés dans la sacristie ou exposés dans le couloir, à côté des armoires aux noms des pénitents, contenant les portes manteaux pour leurs habits.

M. JEANJACQUES déclare qu'avec leur président âgé de 86 ans, les Pénitents essaient de relever la chapelle pour en faire un élément touristique au diapason des remparts et des autres éléments patrimoniaux d'Aigues-Mortes. Mme CHAMSKA demande combien la confrérie compte de membres : ils sont une quinzaine et ils s'emploient à attirer des jeunes.

* **vote** :

La commission se prononce pour

- le **classement**, en totalité, à l'unanimité moins une abstention.

Le projet d'inscription au titre des monuments historiques sera soumis à Monsieur le Préfet de la région puis la procédure sera poursuivie en vue du classement proposé.



C. P. 20 mars 2007

CNMH (1ère section)
Séance du 18 juin 2007

Gard - AIGUES-MORTES - Chapelle des Pénitents Blancs

Présentation : Mme CLIER
Rapport : M. HUGUES

Mme CLIER précise que la chapelle est inscrite en totalité et contient des décors qui sont inscrits comme les tableaux de Glaize et classés comme la toile monumentale de Sigalon.

La ville d'Aigues-Mortes fut créée par Saint Louis au XIII^e siècle.

Une campagne de protection a eu lieu en 1949; les façades et toitures d'un immeuble et deux édifices religieux sur trois, l'église paroissiale et la chapelle des Pénitents Blancs, ont été inscrits au titre des monuments historiques. La chapelle des Pénitents Gris, inscrite en 1926, a été classée en 1994.

La confrérie des Pénitents Gris, créée en 1400, a construit ce bâtiment au début du XVII^e siècle alors que celui des Pénitents Blancs, dissidents de celle des Pénitents Gris, est construit de 1625 à 1668.

Les deux chapelles sont très liées : au niveau parcellaire, ces édifices sont rectangulaires et construits dans une partie de la ville où il y a un peu plus de terrain. Les Pénitents Gris s'installent au milieu de l'îlot avec une cour devant et un jardin derrière, tandis que les Pénitents Blancs ont leur façade directement sur rue mais sont aussi en tête d'îlot avec à l'arrière un jardin. Ce sont des édifices très modestes, construits en moellons, avec simplement une façade en pierre appareillée, un beau portail XVII^e siècle et des reprises au début du XIX^e. Les deux chapelles ont été réquisitionnées à la Révolution pour servir de club aux sans-culottes. Dans la chapelle des Pénitents Gris le retable a été masqué, ce qui l'a sauvé, mais les mobiliers des deux chapelles ont été vendus et ont disparu. Les deux églises sont rachetées et au début du XIX^e siècle des travaux sont effectués, surtout dans la chapelle des Pénitents Blancs qui a le plus souffert.

C'est sans doute au XVIII^e siècle qu'a pu être achetée une partie de la parcelle mitoyenne, autorisant ainsi la construction d'un couloir d'accès direct à la salle de réunion et d'un grand escalier d'apparat pour permettre aux pénitents en habits de monter à la tribune. En 1818 la chapelle est agrandie en prenant sur la salle de réunion avec la création d'un chœur semi-circulaire et un grand portique à colonnes qui va faire la liaison. Charles Durand, architecte nîmois, s'occupe de cet agrandissement.

La façade sur rue est appareillée très soigneusement et l'accent architectural a été mis sur le portail, qui a le vocabulaire architectural traditionnel du début du XVII^e siècle, avec son fronton brisé et un bas-relief représentant deux pénitents agenouillés et la date de 1668.

L'intérieur est un vaisseau unique plafonné avec une tribune située au-dessus de l'entrée, accessible par le couloir latéral et un grand escalier ouvert avec une belle rampe en ferronnerie du XVIII^e siècle. Au premier étage on retrouve un couloir d'accès à la tribune et un petit escalier à vis permettant d'accéder à la toiture. La tribune a gardé son mobilier, les croix, les bâtons et les lanternes de procession, les lambris du XVIII^e siècle.

C'est de la tribune qu'on voit le mieux l'importance du portique que Durand a construit: cette serlienne permet la mise en valeur du décor arrière, la grande toile de la Pentecôte de Xavier Sigalon de 12 m de long, classée en 1911 et datant de la même commande.

Charles Durand a fait sa formation sous l'Ancien Régime et en pleine époque du néo-classicisme. Les écoinçons de l'arc triomphal portent deux peintures murales imitant la statuaire antique, la Foi et l'Espérance, attribuées à Sigalon. Des statues de plâtre de saint Jacques et de saint Félix sont dues à Musy, sculpteur à Montpellier, à la demande de Durand. L'architecte a voulu éclairer ce chœur par une ouverture réalisée dans la voûte en cul-de-four bâtie en briques, procédé reproduit dans un temple construit à Vauvert à la même époque. Durand a beaucoup construit et réalisé de nombreux aménagements mais son oeuvre a souvent été modifiée par la suite ou détruite.

L'autel a été repris au XIXe siècle, par contre la grille est celle qui a été commandée en 1818. Les murs latéraux sont décorés des 4 tableaux d'Auguste Glaise, signés et datés 1847 et 1848: le mariage de la Vierge, l'adoration des mages, la descente de Croix, la dormition de la Vierge Marie.

La protection a été demandée par les pénitents en vue de la restauration de l'ensemble du chœur.

M. HUGUES reprend le parallèle établi par Mme CLIER entre les Pénitents Blancs et les Pénitents Gris du point de vue de la qualité de l'édifice.

La chapelle des Pénitents Gris est classée mais n'a pas un plus grand intérêt architectural que celle des Pénitents Blancs. L'un comme l'autre sont des bâtiments extrêmement modestes, à chevet plat à l'origine, avec une façade tout à fait sobre et un portail un peu monumental. Dans chaque chapelle c'est le décor du chœur qui importe: aux Pénitents Gris il s'agit d'un grand retable de la fin du XVIIe siècle et aux Pénitents Blancs on a le chœur totalement reconstruit en 1817-18 qui est l'élément absolument majeur de cette chapelle et qui est une architecture rare car la production de Durand a quasiment été détruite en totalité. Pour les édifices catholiques c'est le seul exemple qu'on connaisse de lui avec ce style de décor.

Encore plus intéressante est l'intervention de Xavier Sigalon, artiste né à Uzès en 1787, qui a une formation locale auprès de son père, et qui en 1816 est allé travailler à Paris, fréquente l'atelier de Pierre Narcisse Guérin, un grand maître du néo-classicisme. Il y côtoie Géricault et Delacroix. Il a donc déjà une notoriété suffisante pour que les Pénitents lui confient, en collaboration avec Durand, ce grand projet. L'artiste a eu une notoriété assez rapide mais est mort du choléra, à peine âgé de 50 ans, en 1837 à Rome, après avoir fait les relevés de la chapelle Sixtine.

Ce décor, peint 20 ans auparavant, est donc une oeuvre de jeunesse. Il a été classé en 1911 au titre des objets mobiliers. Il est évident que ce n'est pas un objet puisque c'est une toile immense, totalement liée à l'architecture. Le but de ce décor est de continuer l'architecture en trompe l'oeil : on continue la colonnade de la serlienne et il y a un effet d'ouverture sur une campagne avec une belle perspective aérienne qui se poursuit en hauteur. Le cul-de-four est orné d'un ciel plein de putti. Il y a là une véritable composition monumentale qui atteste d'une collaboration très étroite entre Charles Durand et Xavier Sigalon.

Les deux figures latérales, la Foi et l'Espérance, sont également de très bonne qualité et sont attribuées à Sigalon, ce qui est probable car il a dû venir sur place concevoir cette immense toile. On lui aura alors commandé ces décors.

Les décors des colonnes et de la serlienne ont été très repeints et demanderont des sondages afin de retrouver des valeurs en harmonie avec la toile de Sigalon et ses deux figures allégoriques traitées en camaïeu.

Cet édifice doit donc absolument être classé car ces décors sont extrêmement fragiles et rares. Il est souhaitable que l'oeuvre classée au titre des objets mobiliers le soit au titre des immeubles.

De plus il faut profiter du fait que la confrérie propriétaire soit animée de bonnes intentions, car il n'y a pas de garantie de pérennité de l'institution.
Il propose donc au classement cet ensemble.

Mme DEAL lit l'avis de M. POISSON :

« Il y a un double intérêt à classer la chapelle des Pénitents Blancs d'Aigues-Mortes parmi les monuments historiques.

D'une part, comme cela a été souligné par les rapports faits devant la commission régionale du patrimoine et des sites, pour l'intérêt architectural et plastique qui s'attache à l'abside de cette chapelle, reconstruite au début du XIXe siècle par l'architecte nîmois Charles Durand et décorée de façon monumentale par la Pentecôte de Xavier Sigalon, oeuvre déjà classée au titre des objets en 1911. Il s'agit d'un programme et d'une réalisation sans équivalent dans la région pour cette époque, il s'agit surtout d'une oeuvre savante et de grande qualité, d'inspiration néoclassique, qui témoigne des débuts du renouveau de l'art religieux au XIXe siècle en France. C'est évidemment à tort que l'on a pris l'oeuvre de Sigalon pour un objet mobilier, alors qu'elle fait un tout avec l'édifice conçu au même moment, l'un n'allant pas sans l'autre.

D'autre part, sous l'angle ethnologique, la chapelle des Pénitents Blancs constitue un des rares édifices témoignant de l'activité des confréries de Pénitents qui structuraient autrefois la sociabilité religieuse des populations, et forme à Aigues-Mortes avec la chapelle des Pénitents Gris déjà classée, un ensemble d'autant plus démonstratif et frappant que les deux édifices sont proches et ont encore dans la « scène urbaine » assez limitée de la ville close, le même protagonisme qu'autrefois. »

Mme DEWAVRIN demande de quoi vivent les Pénitents Blancs.

M. HUGUES explique qu'ils reçoivent des cotisations, organisent des visites, des fêtes. Ils ont aussi quelques subsides de la municipalité. Avec de tous petits moyens, ils arrivent à maintenir de façon remarquable cet édifice, qui est un peu défraîchi mais assez bien entretenu. Ce sont des associations de pieux laïcs qui existent depuis la fin du Moyen-Age, et sont très répandues dans tout le midi de la France, le Languedoc, la Provence et la Corse.

La Commission nationale des monuments historiques se prononce à l'unanimité pour le classement au titre des monuments historiques de la chapelle des Pénitents Blancs à AIGUES-MORTES (Gard), s'agissant d'un édifice témoin de l'activité des confréries de pénitents, et en raison de son décor monumental réalisé par Xavier Sigalon.

Le chef du bureau de la protection
des monuments



Francis JAMOT